

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Rapport du Vérificateur général du Québec : une situation à changer !

Québec, 3 juin 2020 — Action patrimoine a pris connaissance du rapport du Vérificateur général du Québec sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier. Notre organisme salue ce travail qui permettra certainement d'exposer la situation actuelle concernant la gestion de notre patrimoine.

CONSTATS**La nécessité de se doter d'une vision**

Après une première analyse du rapport, Action patrimoine partage les six constats du rapport. Plus particulièrement, la nécessité de se munir d'une stratégie d'intervention nous apparaît comme la pierre angulaire de la préservation du patrimoine bâti. D'ailleurs, notre organisme avait déjà, dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec, formulé la recommandation que le gouvernement se dote « d'une vision claire et cohérente en matière de patrimoine bâti et de paysages culturels et que cette vision soit au cœur des décisions et des actions gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ».

Le manque de connaissance

Le manque d'information dont il est question dans le troisième constat est également une problématique que nous avons constatée. Le MCC ne détient pas l'information qui lui permettrait de bien intervenir sur le patrimoine immobilier québécois. Par exemple, en ce qui a trait aux inventaires, Action patrimoine tient à souligner l'importance de les intégrer dans une démarche plus large d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Les municipalités abandonnées

De même, le fait que le MCC encadre peu les actions des municipalités est une observation récurrente du milieu du patrimoine bâti. La Loi sur le patrimoine culturel a octroyé beaucoup de responsabilités aux municipalités sans assurer un accompagnement et un financement nécessaires. Action patrimoine, en accord avec sa mission et le besoin du milieu, a développé des formations en patrimoine

visant à mieux outiller les municipalités, les MRC et les travailleurs du patrimoine. Les municipalités doivent bien comprendre les outils à leur disposition afin de protéger leur patrimoine et doivent être soutenues par une aide financière permettant les projets de restauration de bâtiments et l'embauche de professionnels en patrimoine.

Faire preuve d'exemplarité

Enfin, en tant qu'organisme œuvrant depuis 1975 dans le domaine du patrimoine, Action patrimoine encourage l'État à viser l'exemplarité en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine immobilier, ce qui n'est pas malheureusement pas le cas en ce moment. Afin d'y parvenir, nous croyons que l'État aurait avantage à développer une vision interministérielle qui prend en considération la notion de patrimoine dans toutes ses décisions.

NOS SOUHAITS

- Que le gouvernement se dote d'une vision claire pour guider les interventions en patrimoine bâti, en cohérence avec les projets de Politique d'aménagement du territoire et de Stratégie québécoise de l'architecture.
- Que les rôles des divers intervenants en patrimoine soient clarifiés et qu'ils se voient octroyer les moyens humains et financiers à la hauteur de leurs responsabilités (MCC, municipalités, MRC, organismes locaux et nationaux, propriétaires).
- Que les élus et les décideurs municipaux soient mieux outillés et formés pour prendre les décisions adéquates en matière de patrimoine bâti.
- Qu'une réflexion soit menée sur la normalisation des inventaires du patrimoine bâti afin de faciliter l'accès à l'information.
- Que la stratégie pour préserver un bâtiment ne résulte pas uniquement d'un statut de protection, mais qu'il soit également combiné à d'autres outils tels que la sensibilisation, l'inventaire, l'étude de caractérisation, etc.

Ces gestes permettraient aux divers acteurs de jouer leur rôle plus efficacement et ainsi éviter le traitement des dossiers en réaction à des abandons, des démolitions, des octrois de permis, etc. Bien que le rapport mette en lumière des problématiques déjà bien connues du milieu, Action patrimoine attendra de voir les dispositions que prendra le MCC pour mettre en œuvre les recommandations du Vérificateur général du Québec. En tant qu'organisme de regroupement en patrimoine bâti, Action patrimoine réitère sa volonté de collaborer avec le ministère et tout le milieu du patrimoine.

CITATION

« Il est temps de prendre collectivement nos responsabilités et d'arrêter de gérer le patrimoine en mode pompier. En tant que société, nous devons nous donner les moyens de le faire. Le patrimoine est l'affaire de tous ! Le MCC doit jouer son rôle de chef d'orchestre en travaillant de pair avec les acteurs du milieu. »

- Renée Genest, directrice générale d'Action patrimoine.

À PROPOS

Action patrimoine est un organisme national, à but non lucratif, qui œuvre depuis 1975 à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. L'organisme offre notamment des formations pour sensibiliser les acteurs municipaux à la protection du patrimoine bâti.

- 30 -

Amaury Sainjon

Responsable des communications

418 647-4347, 200

communications@actionpatrimoine.ca

actionpatrimoine.ca